



LETTRE AUX ACTIONNAIRES



Michel Therin
Président du Conseil
d'Administration



Sébastien Ladet
Directeur Général

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Aujourd'hui c'est près de 600 millions de patients dans le monde qui souffrent d'insuffisance mitrale cardiaque ou d'incontinence urinaire, deux pathologies sévères et invalidantes qui altèrent considérablement leur qualité de vie.

Affluent Medical développe des dispositifs médicaux très innovants, tous en phase clinique, pour répondre à ces besoins médicaux critiques non satisfaits.

L'insuffisance mitrale cardiaque est une maladie grave et potentiellement mortelle avec moins de 4 % des 4 millions de patients atteints d'une forme sévère de la maladie qui bénéficient d'une intervention chirurgicale avec des risques de décès et d'hospitalisation élevés.

L'incontinence urinaire constitue un problème de santé publique majeur pour 423 millions de personnes dans le monde sans aucune innovation depuis 40 ans et des patients qui souffrent d'une qualité de vie dégradée associée aux troubles psychologiques liés à la pathologie.

Nos deux marchés de référence sont larges et en forte croissance. L'insuffisance cardiaque mitrale est un marché estimé à 4,7 milliards de dollars en 2027, en croissance annuelle de plus de 14 %. Le marché de l'incontinence urinaire devrait atteindre 4,3 milliards de dollars en 2027, avec un taux de croissance annuel moyen de 11 % entre 2019 et 2027.

Nos trois dispositifs médicaux sont à la pointe de l'innovation et sans équivalent à ce jour sur le marché.

Kalios™ est l'unique implant pour la réparation de la valve cardiaque mitrale, qui permet, par voie mini-invasive, de multiples ajustements post-opératoires.

Epygon est la seule prothèse cardiaque biomimétique, mimant la valve mitrale native et les flux sanguins, implantable par voie transcathéter.

Artus est le premier sphincter artificiel activable par le patient avec une télécommande, pour le traitement de l'incontinence urinaire modérée à sévère.

Ces trois dispositifs présentent tous des bénéfices majeurs pour les patients et les chirurgiens. Mini-invasifs, ajustables ou biomimétiques, ils réduisent les coûts des soins. Ils se caractérisent aussi par leur facilité d'implantation ou d'utilisation et réduisent ainsi la durée d'hospitalisation.

Affluent Medical aborde l'année 2023 avec une feuille de route établie et des ambitions clairement

affirmées. Bénéficiant d'une équipe de direction renforcée dans les domaines de l'industrialisation et de la commercialisation, nous nous apprêtons à franchir les prochaines étapes cliniques en vue de mettre sur le marché nos trois dispositifs médicaux innovants. L'apport de nouveaux financements va nous permettre d'accélérer les avancées des études en cours et viser fin 2024 le dépôt des dossiers de marque CE de Kalios™ et Artus, pour un lancement commercial fin 2025.

C'est dans ce contexte favorable que nous lançons aujourd'hui une augmentation de capital d'un montant maximum de 14,3 millions d'euros (en cas d'exercice de la clause d'extension) avec la volonté de vous associer à cette accélération dans l'exécution de notre stratégie.

Le produit de l'Augmentation de Capital vise à doter la Société d'une partie des moyens nécessaires à la poursuite du financement de ses besoins sur les 12 mois suivant l'approbation du Prospectus relatif à l'émission d'ABSAR, cependant la Société restera confrontée au défi critique de son financement à moins de 12 mois, y compris après réalisation de l'Augmentation de Capital, le besoin résiduel non couvert maximal étant estimé à 5,0 millions d'euros.

Ouverte à tous, cette levée de fonds vous donne l'opportunité d'acquérir de nouveaux titres assortis de bons de souscriptions d'actions remboursables de la Société.

En qualité d'actionnaire, vous bénéficiez pour chaque action détenue d'un droit préférentiel de souscription (DPS). Ces droits vous permettent de souscrire à raison de 13 actions nouvelles auxquelles est attaché un BSAR pour 28 actions existantes détenues à un prix de 1,35 euro par ABSAR, représentant une décote de 17,78 % par rapport au cours de bourse (à la clôture) du 7 février 2023.

À cette occasion, nous sommes heureux de vous annoncer le soutien de notre actionnaire historique, Truffle Capital, pour accompagner cette opération pour un montant maximum de 9,75 millions d'euros. Ce nouvel engagement témoigne de sa confiance réitérée dans notre capacité à amener sur le marché nos différents dispositifs médicaux et à répondre à des besoins médicaux critiques et largement insatisfaits.

Nous espérons ainsi vous proposer une opération attrayante et qui vous donne la possibilité de vous associer pleinement à nos ambitions. Toute l'équipe d'Affluent Medical vous remercie très sincèrement pour votre confiance et votre soutien.

Toute l'information
sur l'opération

www.augmentationdecapital.affluentmedical.com

07 80 91 72 78

affluentmedical@actifin.fr

LES RAISONS D'INVESTIR

1 Des pathologies sévères et invalidantes avec des besoins médicaux critiques non satisfaits

Une altération forte de la qualité de vie qui touche 600 millions de patients à travers le monde !

- ♥ L'insuffisance mitrale cardiaque est une maladie cardiaque grave et létale
- ♥ L'incontinence urinaire est un problème majeur de santé publique

2 Des marchés larges et en croissance rapide

- ♥ L'insuffisance mitrale cardiaque affecte près de 2 % de la population mondiale
 - Un marché global estimé à 4,7 milliards de dollars en 2027, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de plus de 14 %
- ♥ L'incontinence urinaire touche 423 millions de personnes à travers le monde, dont plus de 100 millions d'adultes ont atteint un stade modéré à sévère
 - Un marché global estimé à 4,3 milliards de dollars en 2027, avec un taux de croissance annuel moyen de 11 % entre 2019 et 2027

3 Des dispositifs médicaux innovants, sans équivalent sur le marché

- ♥ **Kalios™** est l'unique implant pour la réparation de la valve cardiaque mitrale qui permet, par voie mini-invasive, de multiples ajustements post-opératoires
- ♥ **Epygon** est la seule prothèse cardiaque biomimétique, mimant la valve mitrale native et les flux sanguins, implantable par voie transcathéter, sans opération à « cœur ouvert »
- ♥ **Artus** est le premier sphincter artificiel activable par le patient avec une télécommande, pour le traitement de l'incontinence urinaire modérée à sévère chez les hommes et chez les femmes

4 Des bénéfices uniques pour les patients et les chirurgiens

- ♥ Pour les chirurgiens, des dispositifs mini-invasifs, ajustables ou biomimétiques avec des coûts de soins réduits
- ♥ Pour les patients, une facilité d'utilisation ou d'implantation et une réduction de la durée d'hospitalisation

5 Un lancement commercial cadencé tous les ans

- ♥ **2023 : Mise en ordre de marche du Groupe**
 - Renforcement des équipes industrialisation, qualité, marketing
 - Apport de nouveaux financements
 - Finalisation de l'étude pivotale pour Kalios™, démarrage de l'étude pilote Artus et lancement de l'étude pilote Epygon
- ♥ **2024 - 2027 : Premiers pas vers la commercialisation**
 - 2024 : Demande de marquage CE pour Kalios™ et pour Artus pour les hommes
 - 2025 : Commercialisation de Kalios™ et d'Artus pour les hommes en Europe
 - 2026 : Commercialisation d'Artus aux États-Unis et pour les femmes en Europe
 - 2027 : Demande de marquage CE et d'approbation FDA aux États-Unis pour Epygon
 - 2028 : Commercialisation d'Epygon en Europe et aux États-Unis

6 Une organisation dimensionnée pour accompagner la mise sur le marché

- ♥ Une équipe renforcée avec l'expérience des développements cliniques, de l'industrialisation et du lancement commercial de dispositifs médicaux
- ♥ La collaboration avec de multiples centres d'excellence et des cliniciens de renom
- ♥ Une politique de protection intellectuelle renforcée avec 35 familles de brevets

LES MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Pour chaque action détenue à l'issue de la journée comptable du 9 février 2023, vous recevrez un droit préférentiel de souscription (DPS) négociable du 10 au 23 février 2023 inclus et exerçable du 14 au 27 février 2023 inclus.

L'exercice de 28 actions existantes permet de souscrire 13 ABSAR – Actions Nouvelles chacune assortie d'un bon de souscription d'action remboursable (« BSAR »).

Une action nouvelle et un « BSAR » forment ensemble un « ABSAR ».

28 DPS donneront droit de souscrire 13 ABSAR au prix de 1,35 euro par ABSAR, soit une décote de 17,78 % (par rapport au cours de clôture du 7 février 2023, correspondant au jour de bourse précédant la date d'approbation du Prospectus par l'AMF, soit 1,642 €).

Les BSAR pourront être exercés à tout moment à compter de la date d'émission soit le 6 mars 2023 selon le calendrier indicatif jusqu'au 31 décembre 2025 (la « **Période d'Exercice** »). Les BSAR qui n'auront pas été exercés à l'issue de la Période d'Exercice deviendront caducs de plein droit et perdront toute valeur.

8 BSAR donneront le droit de souscrire 1 action ordinaire nouvelle de la Société (la « **Parité d'Exercice** »), moyennant le versement d'un prix d'exercice de :

- 1,50 euro entre la date d'émission des BSAR (soit le 6 mars 2023 selon le calendrier indicatif) et les 9 mois suivant cette date d'émission (inclus) (soit le 5 décembre 2023 selon le calendrier indicatif) ; puis
- 1,95 euro entre le jour suivant les 9 mois de la date d'émission des BSAR (soit le 6 décembre 2023 selon le calendrier indicatif) et la date d'échéance des BSAR fixée au 31 décembre 2025 après leur date d'émission.

Étant précisé que cette Parité d'Exercice pourra être ajustée à l'issue d'opérations que la Société pourrait réaliser, à compter de la date d'émission des BSAR, afin de maintenir les droits des porteurs de BSAR.



13 ABSAR
Affluent Medical



au prix unitaire
de **1,35 €**



pour
28 DPS exercés

CALENDRIER INDICATIF DE L'OPÉRATION

- **9 février 2023**
Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrés comptablement se verront attribuer des DPS
- **10 février 2023**
Détachement des DPS
Ouverture de la période de négociation des DPS sur Euronext Paris
- **14 février 2023**
Ouverture de la période de souscription et d'exercice des DPS
- **23 février 2023**
Clôture de la période de négociation des DPS
- **27 février 2023**
Clôture de la période de souscription, caducité et perte de valeur des DPS non exercés
- **2 mars 2023**
Diffusion du communiqué de presse relatif au résultat de l'opération
- **6 mars 2023**
Émission des ABSAR
Règlement-livraison des ABSAR émises au titre de l'Augmentation de Capital avec DPS
Cotation des actions nouvelles et des BSAR
Ouverture de la période d'exercice des BSAR
- **6 décembre 2023**
Date de changement de prix d'exercice des BSAR : 1,95 euro pour la souscription d'une action nouvelle Affluent Medical
- **31 décembre 2025**
Clôture de la période d'exercice des BSAR
Caducité des BSAR non-exercés

IMPORTANT

- Si vous n'avez pas reçu votre bulletin de souscription, contactez dans les meilleurs délais votre intermédiaire financier ou, si vos actions sont au nominatif pur, Uptevia (anciennement CACEIS Corporate Trust), gestionnaire du registre nominatif pour le compte d'Affluent Medical.
- À l'issue de la séance de bourse du 23 février 2023, les DPS non exercés perdront toute valeur. Pour protéger votre patrimoine, vous devez soit les exercer, soit les vendre sur le marché pendant leur période de cotation. Les ordres hors délai ne seront pas pris en compte. Selon votre situation, veuillez vous rapprocher de votre intermédiaire financier ou de Uptevia pour connaître les délais qui vous sont applicables.
- La vente des DPS est soumise aux prélèvements sociaux, à la fiscalité des plus-values de cession de valeurs mobilières et aux frais d'intermédiaires financiers.

VOTRE PARTICIPATION À L'OPÉRATION EN TANT QU'ACTIONNAIRE D'AFFLUENT MEDICAL

1. Détachement du droit préférentiel de souscription (DPS)

Chaque action Affluent Medical inscrite sur votre compte-titres le 9 février 2023, veille de la date de détachement du DPS, vous donne droit à un DPS. Le détachement du DPS le 10 février 2023 entraîne un ajustement automatique à la baisse du cours de l'action Affluent Medical correspondant à la valeur du DPS détaché. Votre patrimoine reste identique à l'issue du détachement du DPS (le 10 février 2023), étant désormais constitué de vos actions Affluent Medical sans les DPS (dites actions ex-DPS) et de vos DPS.

2. Mes choix possibles (sous réserve d'éligibilité de l'offre dans le pays de résidence)

JE PARTICIPE à l'augmentation de capital

Choix 1

Suivi total – exercice de tous mes DPS

J'exerce tous mes DPS pour souscrire à titre irréductible aux « ABSAR »⁽¹⁾ au prix de 1,35 € par « ABSAR »

► Je suis assuré d'obtenir le nombre d'« ABSAR » correspondant au nombre de DPS exercés (ordre dit « à titre irréductible »).

Je peux également souscrire davantage d'ABSAR, sans garantie quant au nombre d'ABSAR qui me sera alloué (ordre dit « à titre réductible »).

Choix 2

Suivi partiel – exercice d'une partie de mes DPS

J'exerce une partie de mes DPS et je vends mes DPS non exercés sur le marché durant la période de cotation des DPS. Le montant perçu de la vente des DPS compense patrimoniallement la dilution en capital⁽²⁾.

JE NE PARTICIPE PAS à l'augmentation de capital

Choix 3

Pas de suivi et vente de la totalité de mes DPS

Je vends la totalité de mes DPS sur le marché. Le montant perçu de la vente des DPS compense patrimoniallement la dilution en capital⁽²⁾.

Je n'oublie pas de prendre en compte l'impact fiscal de cette vente et les frais des intermédiaires financiers.

Choix 4

Pas de participation à l'opération ni de vente de mes DPS

Je ne participe pas et ne vends pas mes DPS. La caducité des DPS à l'issue de la période de souscription entraîne leur disparition sans compensation ni indemnisation et induit une perte de valeur patrimoniale pour l'actionnaire.

3. Transmission de mes instructions

La date limite pour acheter ou vendre les DPS est fixée au 23 février 2023. La date limite pour exercer vos DPS est fixée au 27 février 2023. Cependant, soyez attentifs aux délais (date et heure limites) demandés par votre intermédiaire financier : ces délais varient d'un intermédiaire à l'autre.

Attention : prenez aussi en compte le délai d'acheminement pour les ordres transmis par voie postale. Seule la date de réception des ordres est prise en compte.

(1) Pour rappel, un ABSAR rassemble une action nouvelle et un bon de souscription d'action remboursable (« BSAR »).

(2) Dans l'hypothèse où le DPS est cédé à sa valeur théorique.

Exemple pour un actionnaire détenant 100 actions et choisissant de participer à l'opération à hauteur de ses droits

- 100 DPS détenus
- Exercice de 84 DPS permettant la souscription de 39 ABSAR au prix unitaire de 1,35 €
 - Prix de souscription = $1,35 \times 39 = 52,65 \text{ €}$
- Vente des 16 DPS excédentaires non exercés

Information du public

Les modalités de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS des actionnaires sont décrites dans le prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro 23-029 en date du 8 février 2023 (le « Prospectus »). Ce Prospectus est composé du Document d'enregistrement universel 2021 d'Affluent Medical approuvé par l'AMF le 29 avril 2022 sous le numéro R.22-017 (le « Document d'Enregistrement Universel 2021 »), de l'amendement au document d'enregistrement universel 2021 approuvé par l'AMF le 8 février 2023 sous le numéro R.23-003 (l'« Amendement ») et de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus) relative à l'Augmentation de Capital. La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risques présents à la section 2 de la note d'opération et aux sections 3 du Document d'Enregistrement Universel 2021 et de l'Amendement, notamment le risque de liquidité qui précise qu'Affluent Medical ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation sur les douze prochains mois. Y compris après réalisation de l'Augmentation de Capital avec DPS, le fonds de roulement à 12 mois continuera à rester insuffisant par rapport aux obligations et besoins de trésorerie d'exploitation du Groupe, le besoin résiduel non couvert maximal étant estimé à 5 millions d'euros.

Avertissement

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société AFFLUENT MEDICAL ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société AFFLUENT MEDICAL peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La société AFFLUENT MEDICAL n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société AFFLUENT MEDICAL d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent document ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. Le présent document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société AFFLUENT MEDICAL n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société AFFLUENT MEDICAL n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.

La diffusion du présent document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.